

Tout savoir sur l'alternance

En alternance, il existe deux types de contrats : en **apprentissage** ou en **professionnalisation**.

Contrat en apprentissage

C'est une voie de formation initiale qui a pour but d'obtenir un diplôme d'État (BTS, Licence, Master...) ou un titre à finalité professionnelle inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

À savoir : en contrat d'apprentissage votre formation est prise intégralement en charge, l'entreprise n'a rien à payer.

Public : entre 16 ans et 29 ans révolus

Durée du contrat : entre 6 mois et 3 ans

Rémunération

Les apprentis bénéficient d'une rémunération en fonction de leur âge même si celle-ci progresse après chaque nouvelle année d'exécution de son contrat. Ainsi, le salaire minimum que vous percevez correspond à un pourcentage du Smic ou du SMC (salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé) pour les 21 ans et plus.

Apprenti de moins de 18 ans

1^{re} année : 27%

2^e année : 39%

3^e année : 55%

Tout savoir sur l'alternance

Apprenti de 18 ans à 20 ans

1re année : 43%

2e année : 51%

3e année : 67%

Apprenti de 21 ans à 25 ans

1re année : 53%

2e année : 61%

3e année : 67%

Apprenti de 26 ans et plus

1er année : 100%

2e année : 100%

3e année : 100%

Rappel : à partir de 21 ans et plus le minimum perçu correspond à un pourcentage du Smic ou du SMC (salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé)

Contrat de professionnalisation

C'est une voie de formation continue qui a pour objectif d'acquérir une qualification professionnelle pour favoriser l'emploi ou la réinsertion professionnelle.

Tout savoir sur l'alternance

À savoir : le contrat de professionnalisation ne permet pas une prise en charge intégrale de votre formation. Ainsi, l'entreprise va devoir en prendre en charge une partie.

Public : jeunes entre 16 ans et 25 ans, demandeurs d'emplois âgés de 26 ans et plus, aux bénéficiaires du RSA, de l'ASS, de l'AAH ou d'un CUI

Durée du contrat : entre 6 mois et 1 ans

Rémunération

La rémunération va dépendre du niveau de formation initiale et de l'âge

Moins de 21 ans

Niveau : inférieur au bac

Au moins 55% du smic

Niveau : égale ou supérieur au baccalauréat

Au moins 65% du smic

21 ans à 25 ans révolus

Niveau : inférieur au bac

Au moins 70% du smic

Niveau : égale ou supérieur au baccalauréat

Tout savoir sur l'alternance

Au moins 80% du smic

26 ans et plus

Niveau : inférieur au bac

Au moins le smic ou 85% de la rémunération minimale conventionnelle ordinaire

Niveau : égale ou supérieur au baccalauréat

Au moins le smic ou 85% de la rémunération minimale conventionnelle ordinaire

Ressources utiles :

<https://www.onisep.fr/cap-vers-l-emploi/alternance>

<https://www.onisep.fr/cap-vers-l-emploi/alternance/le-contrat-d-apprentissage-le-contrat-de-professionnalisation/quelles-formations-en-alternance>

<https://www.concepteursdavenir.fr/liste-aide-financiere-alternance>